

Le Maire de Port-Vendres



Commune de Port-Vendres

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Tél : 04.68.82.60.94
Fax : 04.68.82.19.62
dgs@port-vendres.com

JPR/ED/CG n°178

A

Monsieur Michel ROUQUETTE
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale
Cab.dasen66@ac-montpellier.fr

Madame Sylvie RASIA
Inspectrice de l'Éducation Nationale
ce.ien66ceret@ac-montpellier.fr

Objet : Ecole Maternelle Parès - Commune de Port-Vendres - Demande de réouverture de classe
Affaire suivie par : Cécile BRUNEL, responsable Affaires Scolaires, Georges GRAU, Premier Adjoint au Maire et délégué aux Affaires Scolaires

Monsieur le Directeur Académique et Madame l'Inspectrice,

J'apprends avec stupéfaction la fermeture d'une classe suite à la décision d'un retrait de poste d'enseignant à l'école maternelle Parès à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

Cette décision est tout à fait surprenante, d'autant que nous ne nous étions pas préparés à une telle annonce. En effet, courant février 2019 il avait été annoncé que l'école maternelle de Port-Vendres n'était pas menacée de fermeture de classe. Le mois de mai suivant nous avons reçu par courrier, un tableau qui nous confortait dans cette idée, nous informant que dans le cadre de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, l'établissement scolaire Parès pouvait accueillir jusqu'à 14 enfants.

C'est donc avec sérénité (de très courte durée) que nous avons effectué la rentrée scolaire de lundi dernier.

Comme vous le savez déjà et je me permets d'insister, la Municipalité est très soucieuse du bien être de ses enfants et des conditions de travail des enseignants. Demain, trois classes se verront répartir 83 enfants soit 28 enfants par classe. Sachez tout de même que l'établissement accueille deux enfants handicapés dont une petite en fauteuil roulant. C'est dans des conditions défavorables au développement de l'enfant que les cours vont être dispensés.

Huit enfants de « Toute Petite Section » se verront affecter dans des classes surchargées, c'est pourquoi, la réouverture d'une classe permettrait d'alléger et dispenser un enseignement de qualité dans un contexte plus favorable à l'apprentissage. Je vous rappelle aussi le document départemental de juin 2018 sur l'accueil de l'enfant de 2 à 6 ans sur les différents temps de la journée que vous nous aviez transmis. Ce document ne sera plus en cohérence avec la nouvelle répartition de classe.

Par ailleurs, la Collectivité a, comme chaque année, procédé à l'acquisition de matériel informatique (vidéo projecteur et écran) afin d'équiper la dernière classe à savoir celle que vous souhaitez fermer. Egalement, nous avons refait entièrement le dortoir (peinture, revêtement sol...).

Je ne peux malheureusement que vous rappeler le contexte très particulier et sensible de la population que compose Port-Vendres où de nombreuses familles de milieu socio-économique moyen ou élevé, ont fait le choix de mettre leurs enfants dans le secteur privé ce qui ne peut nous laisser insensible. La non réouverture de classe ne ferait qu'accroître ce phénomène.

La décision de fermeture de classe est « criminelle » pour une ville comme Port-Vendres et pour l'avenir de nos enfants et vient totalement en l'encontre des différents documents et ou informations qui nous ont été transmis en son temps.

Je me permets de vous rappeler que la suppression d'une classe va avoir également des conséquences sur la gestion de l'école et des relations que nous entretenons avec sa directrice qui va de ce fait perdre sa décharge mais également la suppression d'un agent au poste d'ATSEM non titulaire à ce jour.

Nous aurions été préparés à une telle décision, ne doutez pas que la commune vous aurait fait parvenir les argumentaires et un dossier appuyant nos propos pour notre défense avant votre commission (CTSD) de rentrée. De plus, l'établissement scolaire ne se serait pas risqué à prendre 8 TPS si c'est pour les accueillir dans ces conditions.

Au vu du contexte socio-économique très sensible de la commune de Port-Vendres, des investissements constants réalisés par la collectivité et des argumentaires annoncées, je vous remercie d'accorder un accueil très favorable à notre demande de réouverture de classe.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique et Madame l'Inspectrice, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Jean-Pierre ROMERO



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script.